



Evaluation des établissements Sociaux & Médico-Sociaux en Nouvelle Aquitaine

Motion d'alerte émise par la CSPAMS

Commission Spécialisée

« Parcours et Accompagnements Médico-Sociaux »

Présentée et amendée dans le cadre de l'AP de la CRSA le 24/06/2025

Préambule

La CSPAMS, Commission Spécialisée « Parcours et Accompagnements Médico-Sociaux » de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) en Nouvelle Aquitaine a différentes missions. Elle prépare un avis sur l'organisation de l'offre médico-sociale, contribue à l'évaluation des besoins médico-sociaux et à l'analyse de leur évolution, propose à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale, émet un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, formule toute proposition sur les conditions d'accès des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, élabore tous les 4 ans un rapport d'activité. En ce sens, elle et ses membres ont toute latitude pour exprimer un avis et/ou une recommandation sur son objet de compétence.

Contexte & processus

Lors de la séance du 3 décembre 2024, la présentation par l'Agence Régionale de Santé de l'état des lieux des évaluations des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), évaluations qui sont la conséquence de la mise en application du référentiel de la HAS - décret du 26/04/2022, a fait émerger un certain nombre d'interrogation de la part des membres de la commission (Manque de certains critères impératifs ; Taux élevé d'établissements nécessitant un plan d'actions (73%) ; Problématique des Ressources Humaines institutionnelles et au niveau des établissements au regard des mesures corrective à apporter ; Problématique des ressources financières précaires d'établissements). Si les représentants de l'Agence ont répondu à un certain nombre de ces interrogations. L'ensemble des échanges a abouti à la volonté de produire un document à l'attention de la Direction Général de l'ARS pour l'alerter de la situation.

L'association d'appui logistique à l'action de la CRSA et des CTS en Nouvelle Aquitaine a été saisie pour l'accompagnement à la rédaction de cette note. Une présentation à la commission du 19 février 2025 a pu avoir lieu pour exposer le processus et définir l'attendu. Chaque membre ou organisation représentée a pu par mail faire ses remontées afin de construire l'outil d'interpellation.

Constats

1. Des établissements confrontés à des tensions structurelles

Les ESMS font face à des contraintes croissantes qui affectent directement la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers. Plusieurs problématiques majeures émergent :

- Des difficultés d'accueil et d'adaptation des établissements : De nombreux établissements peinent aujourd'hui à assurer un accueil optimal des résidents et bénéficiaires. La rénovation des infrastructures, le développement de nouveaux services et l'ouverture des structures sur leur environnement apparaissent comme des objectifs de plus en plus difficiles à atteindre, faute de moyens suffisants. Cette situation soulève des interrogations quant à la capacité des établissements à répondre aux besoins actuels et futurs.
- Un impact sur les professionnels : La charge de travail s'intensifie pour les équipes en place, accentuant les phénomènes de fatigue et d'usure professionnelle. L'attractivité des métiers du médico-social reste une problématique majeure, rendant difficile le recrutement et la fidélisation du personnel. La pénurie de professionnels qualifiés fragilise les équipes en place et augmente le risque de tensions internes, avec des conséquences possibles sur la qualité de la prise en charge et, à terme, des risques de maltraitance institutionnelle.
- Les limites du virage domiciliaire : Si le maintien à domicile est un axe de développement soutenu, il montre également ses limites. L'augmentation des besoins, liée à l'évolution démographique, nécessite un accompagnement renforcé, que les dispositifs actuels peinent à assurer. Les familles et les structures de proximité doivent faire face à une demande croissante d'accompagnement, dans un cadre parfois insuffisamment soutenu sur les plans financier et humain. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la soutenabilité du modèle ainsi qu'à l'égalité d'accès aux soins et aux services sur l'ensemble du territoire.

2. Une situation qui concerne l'ensemble du secteur médico-social

Si les difficultés des EHPAD sont aujourd'hui particulièrement visibles, d'autres catégories d'établissements sont également concernées par ces tensions. Les structures, entre autres, du champ du handicap, de l'aide sociale à l'enfance, commencent, elles aussi, à faire face à des contraintes qui, bien que moins urgentes à court terme, risquent de s'aggraver dans les années à venir. Une vigilance doit être portée à ces établissements afin d'anticiper d'éventuelles fragilités et d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans des situations critiques similaires à celles rencontrées par les EHPAD.

3. Des enjeux financiers préoccupants

La question du financement des ESMS constitue un défi majeur. Plusieurs constats soulèvent des interrogations quant à la pérennité et à l'adéquation des ressources allouées :

- Un recours accru aux financements exceptionnels : l'utilisation récurrente des fonds d'urgence et le détournement de crédits initialement prévus pour d'autres dispositifs, notamment via le Fonds d'Intervention Régional – FIR, ne peuvent constituer une réponse durable aux difficultés du secteur. Si ces aides permettent de pallier certaines

urgences, elles ne sauraient se substituer à une politique de financement pérenne et structurée.

- Une articulation complexe entre financements départementaux et financements de l'ARS : la répartition des compétences et des financements entre les Conseils départementaux et l'ARS constitue un autre point de tension. Les différences de prise en charge selon les territoires, les arbitrages budgétaires et la complexité des circuits de financement rendent la gestion des établissements plus difficile et nuisent à la lisibilité des ressources disponibles. Cette situation engendre une incertitude qui pèse sur la capacité des structures à se projeter sur le long terme.

Ces constats font écho aux préoccupations exprimées lors de la séance du 3 décembre 2024, à la suite de la présentation par l'ARS de l'état des lieux des évaluations des ESMS. La proportion importante d'établissements nécessitant un plan d'action correctif, les tensions sur les ressources humaines et financières, ainsi que les difficultés structurelles mises en évidence avaient déjà suscité de vives inquiétudes.

C'est dans ce cadre que la commission a jugé essentiel d'alerter officiellement la Direction Générale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de cette démarche est d'attirer l'attention sur l'impact de ces fragilités sur la capacité des ESMS à assurer leur mission et à maintenir un accompagnement de qualité. Sans une prise en compte de ces difficultés à une échelle plus large, le risque est de voir ces tensions s'aggraver et s'étendre à l'ensemble du secteur médico-social, compromettant ainsi la prise en charge des personnes les plus vulnérables.

Préconisations

Afin de renforcer cette alerte et de formuler des propositions concrètes, plusieurs demandes ont été exprimées par les membres de la commission à travers la réalisation d'un état des lieux précis, permettant de disposer d'une vision claire et objectivée de la situation actuelle des ESMS sur la région Nouvelle-Aquitaine. Cet état des lieux devra intégrer :

- Une typologie des établissements distinguant les structures publiques, privées non lucratives et privées lucratives,
- Le département d'implantation permettant de mettre en évidence les disparités territoriales,
- Le détail des financements, incluant la part respective de l'ARS, des conseils départementaux et la contribution des usagers,
- Une synthèse des soutiens déjà apportés aux établissements en difficulté,
- Un bilan des conclusions des évaluations réalisées selon le nouveau référentiel de la HAS,
- La mise en place d'un dispositif de suivi pérenne.

Cette démarche vise à favoriser une meilleure lisibilité des besoins, et in fine, une amélioration durable des conditions d'accueil et d'accompagnement des publics concernés.

Les contributions écrites de la FNAR et de la FEHAP, qui viennent illustrer et appuyer les constats, sont annexées au présent document.